

SYNTHESE DE LA NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES POUR L'ANNEE 2025

La note sur les dépenses relatives aux Charges Communes accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2025, met en exergue l'importance du budget des Charges Communes en tant qu'instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales et de soutien à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants.

I- Le budget des Charges Communes : instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales

Les crédits du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement se caractérisent par la prépondérance des dépenses à caractère social qui concernent, essentiellement, la couverture de la charge de compensation, y compris les mesures d'accompagnement et de soutien relatifs au secteur du transport routier, les régimes de retraite gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR), ainsi que la contribution au financement du chantier de généralisation de la protection sociale.

Le montant des crédits ouverts au titre dudit chapitre pour l'année 2023, s'élève à 42.104,40 MDH, compte tenu d'une somme de 3.430 MDH représentant les crédits supplémentaires ouverts par décret et destinés à faire face aux répercussions de l'inflation sur le pouvoir d'achat des citoyens (3.300 MDH) et à mettre en œuvre la feuille de route stratégique du tourisme 2023-2026 dans son volet fonctionnement (130 MDH).

En outre, des crédits supplémentaires d'un montant global de 17.000 MDH, ouverts, par arrêté du Ministre des Finances, en cours d'année, au niveau dudit chapitre, ont servi à la couverture d'une partie de la charge de compensation au titre de l'année 2023 (13.000 MDH) et au financement du chantier de généralisation de la protection sociale (4.000 MDH).

D'autres crédits supplémentaires issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles (DI) ont, également, été ouverts par décret pour un montant de 416,55 MDH.

Au 31/12/2023, les engagements de dépenses au niveau du chapitre des Charges Communes-Fonctionnement ont atteint 59.230,07 MDH, en tenant compte des crédits supplémentaires ouverts, soit un taux d'exécution de 99,51%.

S'agissant de l'année 2024, le montant des crédits inscrits au chapitre de fonctionnement des Charges Communes, s'élève à 34.820 MDH.

Au 1^{er} juin 2024, les crédits engagés au titre dudit chapitre ont atteint 12.189,47 MDH, soit un taux d'exécution de 35,01%.

II- Le budget des Charges Communes : instrument d'appui à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, principalement, aux transferts au profit de certains comptes spéciaux du Trésor et établissements et entreprises publics, ainsi qu'au règlement de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de différents projets structurants à caractère économique et social.

Le montant des crédits programmés au titre du chapitre susvisé pour l'année 2023, s'élève à 40.374,37 MDH, en tenant compte des crédits supplémentaires d'un montant global de 6.570 MDH ouverts par décret et destinés à l'ONEE sous forme de fonds de dotation (4.000 MDH), au financement du programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation pour la période 2020-2027 (1.500 MDH), ainsi qu'à la couverture des dépenses afférentes à la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du tourisme 2023-2026 dans son volet investissement (1.070 MDH).

Par ailleurs, les crédits ouverts au titre du chapitre des Charges Communes – Investissement pour l'année 2023 ont été augmentés d'un montant total de 12.622,92 MDH suite à l'ouverture, par arrêté du Ministre des Finances, de crédits supplémentaire qui ont servi, essentiellement, à l'alimentation des CAS : « Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc » (5.900 MDH) et « Fonds national du développement du sport » (2.000 MDH), au règlement, au profit de l'ONCF, de la 3^{ème} tranche de la dotation en capital de l'Etat pour l'année 2023 (1.000 MDH), ainsi qu'au financement des projets de renforcement de l'approvisionnement en eau potable de la région de Casablanca - Settat (1.000 MDH).

A la fin de l'exercice budgétaire 2023, les crédits engagés au titre dudit chapitre se chiffrent à 52.974,08 MDH, compte tenu des crédits supplémentaires ouverts, soit un taux d'exécution d'environ 99,96%.

Quant à l'année 2024, le montant des crédits ouverts au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes, s'établit à 43.912 MDH, compte tenu d'une somme de 7.500 MDH représentant les crédits supplémentaires ouverts par décret et destinés à soutenir certains établissements et entreprises publics en vue d'améliorer leurs situations financières et contribuer au financement de leurs projets stratégiques.

En outre, des crédits supplémentaires totalisant 2.500 MDH ont été ouverts, par arrêté du Ministre des Finances, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2024. Ces crédits ont servi, essentiellement, au financement du CAS : « Fonds national du développement du sport ».

Au 1^{er} juin 2024, les crédits engagés dans le cadre du chapitre d'investissement des Charges Communes, ont atteint 17.132,43 MDH, soit un taux d'exécution d'environ 37%.

III- Prévisions du budget des Charges Communes pour l'année 2025

Les crédits de fonctionnement et d'investissement prévus au titre du budget des Charges Communes par le projet de loi de finances pour l'année 2025, se chiffrent à 48.112 MDH et 43.602 MDH, en hausse, respectivement, d'environ 38% et 20% par rapport aux crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2024.